

3.1

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : EDUCATION

Modification de l'école Antoinette Castelli de Ceccia dans le cadre de la création d'une école maternelle immersive publique en langue corse - Adoption du programme de travaux et du plan de financement.

Le Maire, sur proposition de la quatrième adjointe déléguée à la Culture, à l'Education, aux relations avec l'Université de Corse, à la langue corse et à la valorisation des Patrimoines, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

La commune de Portivechju est particulièrement sensible à la promotion de la langue corse. Ainsi, le lundi 27 février 2023, lors de la visite de M. le recteur de l'Académie de Corse et de M. l'Inspecteur d'Académie – Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (IA-DASEN) de Corse-du-Sud, le projet de création d'une école maternelle immersive publique en langue corse sur le territoire communal a été acté.

Dans un cadre privilégié, avec une classe maternelle unique et un effectif scolaire à taille humaine, l'école Antoinette Castelli de Ceccia est retenue pour être la première école immersive publique de l'extrême-sud de la Corse.

Des travaux doivent être entrepris afin que l'école, actuellement consacrée aux élèves d'élémentaire, puisse accueillir des élèves en maternelle.

L'objectif est de créer :

- une salle de motricité ;
- un dortoir ;
- un préau fermé ;
- un lieu de rangement ;
- un bureau.

Au total, près de 177m² seront créés ou rénovés pour permettre l'accueil des élèves dans les meilleures conditions. Le coût de l'opération est entièrement supporté par la Commune sur ses fonds propres. Néanmoins, au vu des nombreux appels à projets en cours relatifs aux écoles, ce plan de financement est susceptible d'évolutions si ce projet était éligible.

Le coût global de l'opération est ainsi établi à un montant de 357.355,60 € HT, soit 398.566,81 € TTC, détaillé comme suit :

	Montant HT	Montant TTC
Travaux	300.123,20 €	330.135,52 €
Etudes	57.232,40 €	68.431,29 €
TOTAL	357.355,60 €	398.566,81 €

Le plan de financement du projet se décline de la manière suivante :

DESIGNATION	MONTANT
Part communale HT	357.355,60 €
Rappel TVA	41.211,21 €
Part communale TTC	398.566,81 €
Montant total TTC	398.566,81 €

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver le programme de travaux de modification de l'école Antoinette Castelli de Ceccia dans le cadre de la création d'une école maternelle immersive en langue corse et d'en adopter le plan de financement.

A la suite du rapport qui vous est soumis, il est ainsi demandé au Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

- d'approuver le programme de travaux de modification de l'école Antoinette Castelli de Ceccia dans le cadre de la création d'une école maternelle immersive en langue Corse, pour un montant global de 357.355,60 € HT, soit 398.566,81 € TTC.
- d'approuver le plan de financement de l'opération visé à l'article 1 tel que résumé ci-dessous :

DESIGNATION	MONTANT
Part communale HT	357.355,60 €
Rappel TVA	28.813,75 €
Part communale TTC	398.566,81 €
Montant total TTC	398.566,81 €

- d'autoriser le Maire à entreprendre toute démarche et à signer au nom de la Commune tout document utile au financement et à la mise en œuvre de l'opération.
- Les crédits de recettes et de dépenses afférents feront l'objet des inscriptions budgétaires nécessaires aux imputations correspondantes.